Pays-Bas : le Conseil d’État exige un nouvel examen de la situation en Syrie pour les demandes d’asile

13/11/2026 à 13h30



La plus haute juridiction administrative des Pays-Bas a jugé, le 11 novembre 2026, que le gouvernement n’avait pas suffisamment étayé son appréciation de la situation sécuritaire en Syrie dans une procédure concernant l’asile. Le Conseil d’État néerlandais (Raad van State) demande un nouvel examen tenant compte de l’ensemble des circonstances pertinentes, notamment humanitaires.

La décision ne signifie **ni que la Syrie a été déclarée dangereuse dans son ensemble par la juridiction, ni que tous les demandeurs syriens obtiennent automatiquement l’asile**. Elle remet en cause la justification des décisions administratives concernées et oblige les autorités à mieux motiver leur analyse.

Source primaire : Conseil d’État des Pays-Bas, 11 novembre 2026, communiqué ; décision intégrale (ECLI:NL:RVS:2026:6543).

Photo à la une : bâtiment du Conseil d’État à La Haye en 2020, Tukka / Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0. Photo d’archive.